



Qui a le droit de déposer un permis de construire ?

Par **goofyto8**, le **17/04/2016** à **12:22**

bonjour,

Hormis le propriétaire d'un terrain, qui d'autre est autorisé à déposer dans une mairie un permis de construire relatif à un terrain ne lui appartenant pas ou ne lui appartenant pas encore ?

merci

Par **morobar**, le **17/04/2016** à **17:44**

Bonjour,

Comme d'habitude beaucoup de questions sans aucune recherche.

Il suffit de charger le CERFA correspondant et de lire le renvoi "7":

- * propriétaire ou son mandataire
- * autorisé par le propriétaire
- * co-indivisaire du terrain
- * avoir la qualité pour être bénéficiaire d'une expropriation pour cause d'utilité publique.